sources nécessaires aux opérations on à la reconstruction de leur lieu ; ils semble un organisme des moins pratiques.

Il est 9 h. un bien clocher, l'on serait d'autre plus content que les travaux de la ville ne fussent pas abandonnés. Le Conseil saura décrétés les travaux.

M. Sélembier ne dit que quelques mots pour appuyer le rapport qu'il a présenté. Avec M. Bigot il demandera que les comptes de la brique se sont pas faits, mais que ceux-ci pas ceux qui les établissent s'inscrivent en faux, et nous devons donc avoir confiance dans ces comptes.

M. Hoyez dit que comme vieux tour quesque il ne peut pas quand on entra au beau Clocher qui contribuera à l'embellissement de la ville et rendra une grande revenue.

M. Dron. — Cest une façon très simple de mettre son conseillanage. Les grands tra vaux étant d'utilité publique.

M. Hoyez. — J'estime que ce serait le commencement de ces grandstravaux.

M. Tank fait une dédication. Il votera pour le pot pourri qui est soumis mais qu'il veut le commencement des embellissements de la ville.

M. Dron. — Le gouvernement républicain.

M. Tank. — Et je voterai aussi en qualité d'ouvrier et de Tourcoing.

M. Demorlier. — Je suis de l'avis contribuable. Il demande à le prouver le commot, je demande à l'abaisser et propose de voter 1000 fr. pour le tête d'or.

Réponse du maire

M. le maire s'efforce de démontrer que les travaux incombent à la ville parce que la ville est propriétaire du clocher, dont lui, maire, a une clef, qu'il peut faire sonner les cloches que d'après la loi les grosses réparations sont à la charge du propriétaire.

M. Dron. — Je vous demande, M. le maire d'agir avec Saint-Christophe comme vous avez agi avec Saint-Christophe de la paroisse Notre-Dame, il y a quelques années.

M. le maire. — Si j'ai agi ainsi avec Notre-Dame, c'est parce que, pièces en mains, j'ai pu prouver que la fabrique pouvait le faire ; l'opirale de même avec Saint-Christophe, s'il m'était également prouvé qu'elle pût y faire face.

Cette réponse du maire vient bien à notre sens donner raison à l'argumentation développé par M. Dron.

La discussion est clôturée.

M. le maire met aux voix les conclusions du rapport.

M. Dron. — Nous demandons le scrutin secret. Il y est procédé. Le scrutin a donné le résultat. 29 voix pour le clocher, 12 contre, 1 bulletin blanc.

Le projet de sectionnement du Canton-Nord

Le dernier jour de l'enquête

C'est aujourd'hui le dernier jour de l'enquête publique ouverte sur le projet de sectionnement du canton-nord de Tourcoing.

Que nous des enquêtes, nous ne pouvons de pas voir démembrer notre ville et qui l'ont eus encore protesté, s'empressent de le faire dans cette dernière journée.

Qu'ils demandent qu'on ne fasse de sectionnement, le chef-lieu du nouveau canton reste à Tourcoing.

Société des Anciens militaires

Hier soir, à 5 heures 1/2, sous la présidence de M. Louis Fourmentin, assisté de MM. Debuchy et Destombes, vice-présidents, d'importante réunion de la Société des Anciens militaires, en leur local, café Leclercq, rue Desurmont ; on vue d'arrêter les dernières dispositions pour la brillante fête d'aujourd'hui, 1er août, dimanche, jour de la Noël, dans la cour d'honneur de l'hôtel-ville, à 4 heures et demie très précises du soir.

Il a été distribué aux sociétaires présents à cette réunion un cachet personnel et les absents pourront le retirer dimanche, de deux heures à trois heures, au siège de la société.

Dans cette réunion, on a été décidé ouvrir les numéros de la commission, on a reçu vole les trois étrangers à qui les cachets ne sont offerts dans la salle des anciens militaires. L'on partira ensuite le cot en trois à 4 heures pour l'hôtel-de-ville, où l'on sera com ne ceux-ci avec le cachet.

Il a été également décidé que tout sociétaire ne pourra pénétrer dans la salle, s'il n'est porteur de son insigne et muni du cachet qui lui a été délivré.

La Commission nous prie d'informer les sociétaires qui seraient amenés en possession de cachets invendus, de vouloir bien les remettre demain de 11 heures à midi et de 3 à 6 heures du soir, au membre de la Commission désigné pour les [illegible]

Un banquet [illegible] remise le soir, après l'avant tous ceux qui auront pris part à cette fête qui s'annonce comme des plus brillantes.

Les personnes désireuses d'y assister peuvent se procurer des cachets chez M. Elles, débitant de tabac, rue de Lannoy, Debuchy, rue Fin de la Guerre, 16 et Édouard Cau, rue Nationale, ainsi que chez Mme Vve Courtin, cafetière, Grand'Place et M. Henri Castelain, débitant de tabac, rue du Hazet.

Société de géographie

La conférence de géographie donnée hier après-midi dans la grande salle des fêtes, place Leverrier, a eu lieu devant une nombreuse assistance.

Jamais on n'a vu à Tourcoing pareille affluence pour des conférences de ce genre.

L'éminent conférencier, M. le général Chaseine, commandant la 1re division d'infanterie, a pendant plus de deux heures, tenu son auditoire, sous le charme par ses délicieuse conférence sur la Chine et le Japon et leur conflit actuel.

M. le général Chaseine qui a séjourné en Chine, de 1894 à 1900, à titre d'attaché militaire à la légation, avait toute la compétence nécessaire pour traiter semblable sujet, aussi, sa conférence illustrée, de nombreuses projections à la lumière oxhydrique, a-t-elle été d'un grand succès, tant pour lui que pour la société de géographie.

Accident

Vers midi hier, vers midi, un jeune ouvrier de chez M. Bonnet, fabricant de tapis, rue de la Lutte, du nom de Samuel Jelet, 16 ans, demeurant même rue, numéro 11, était occupé à son métier, quand par suite d'un faux mouvement, il prit la main gauche pris par une courroie.

Il a reçu les soins nécessaires de M. le docteur Benard qui a décidé que la blessure dont il sera gravité et qu'un repos de quelques jours suffirait pour sa complète guérison.

Expulsés

La gendarmerie de Tourcoing a remis hier après-midi, entre les mains de celle de Mouscron, trois individus expulsés du sol de Lille, Douai, Clermont, Beauvais Rouen et Hazebrouck. Deux d'entre eux par mesures de police ; ce sont les nommés François Gédéon, 21 ans, ébroutier, 84, Lille, expulsé à Paris pour suspicion de fabrication de fausse monnaie et Philomène Clouet, 38 ans, journalière, 84 à Tourcoing (France) pour avoir perdu sa nationalité par suite de son mariage avec un belge n'ayant d'autres ressources

---

Les extradés

Un convoi de quatre extradés a été dirigé hier matin sur la frontière, par les soins de la gendarmerie de Tourcoing, en sont les nommés : Pierre Lemaire, 21 ans, journalier, 84 à Lille, Lucien, pour le compte de Bruxelles, pour vol ; Gilbert Gaillard, 21 ans, 84 à Lille, recherché par le parquet de Bruxelles pour vol qualifié ; Oscar Meurs et Georges Du Pasne, tous deux 84 à Lille, recherchés par le parquet de Lille pour vol.

Menus faits

La police a mis en [illegible] l'avant dernier nuit, vers deux heures du matin, le nommé Gaston Gyrille, 26 ans, serrurier, demeurant en France, pour tapage nocturne et ivresse, rue Verte.

— Une contravention pour [illegible] des enfants, a été relevée dans la même nuit, à la charge de Mme Catherine de la rue Neuve-Vie, qui avait tous ouvert son estaminet après l'heure de fermeture.

— Hier matin, Pagent Dorbecq-Delplace, partant rue Verte, remarqua un individu dans un état d'ivresse qui se livrait à la besogne de cet homme, et le conduisit au commissaire de police. Il a été remis à liberté quelque temps plus tard, lorsque cette contravention pour ivresse eut été payée à sa charge.

Le Concert des Orphéonistes Crick-Sicks

Comme nous l'avons dit dans notre numéro d'hier, on va la prem er concert d'hiver offert aux sociétaires et leurs familles de la ville ouvrier, par la Société des Orphéonistes Crick-Sicks, ce soir, rue Neuve-Vie, à Roubaix, et obtenu le plus vif succès.

Tous les numéros inscrits au programme ont été on ne la meilleure façon et [illegible] [illegible] [illegible] Fantaisie sur [illegible] choisis qui se chassait dans la première salle des fêtes la notre ville.

Quand nous disons tous les numéros du programme, nous pensons un peu dans Perseus, c'est M. Jacobs, le [illegible] qui avait [illegible] [illegible] [illegible]